

COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 11 FEVRIER 2021

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par lettres en date du **5 février 2021**, s'est réuni le **11 février 2021 à 18h30** à l'Hôtel de Ville de BLAGNAC et en visioconférence.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur le Maire, Joseph CARLES,

Stéphanie SENSE, Mohamed MAAFRI, Valérie BUGEJA-FERNANDEZ, Christian BERGON, Catherine ESCHARD, Fouad BAHRAR, Camille MAYZOUÉ, Didier COMMINCAS, Line MALRIC, Gérard RASTOUL, Isabelle CHEZE, Jean-Christophe ETILE, Maryse CAUJOLLE, adjoints au Maire,

Jean-Michel MAZARDO, Françoise CHIAPPETTA, Danielle PEREZ, Gérard GABARRE, Bernadette GUERY, Fouzia BENNAMA, Anne GOMEZ, Cyril BRET, Cynthia HUISMAN, Adrien MOREAU, Tanguy ENAUD, conseillers municipaux délégués,

Marc POZZA, Cécile GOURDON, Géraldine PALAZUELOS, Sébastien LAVIGNE, Jean-Claude DUBOS, Chantal CANUT, conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Pascal BOUREAU a donné pouvoir à Maryse CAUJOLLE,
Mattias LABORDE a donné pouvoir à Catherine ESCHARD.

ETAIENT ABSENTS :

Marie-Pierre BES, Alexandre COASSIN.

- Nombre de conseillers en exercice : **35**
- Nombre de conseillers présents ou représentés : **33**

- Date de convocation : **5 février 2021**
- Date d'affichage : **5 février 2021**
- Date de l'envoi de l'ordre du jour comportant une synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibérations et des documents utiles à la préparation de la séance : **5 février 2021**

- **Monsieur Tanguy ENAUD** a été désigné secrétaire de séance.

- **Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020**, envoyés aux élus le 5 février 2021 avec les documents préparatoires à la séance, **a été approuvé à l'unanimité.**

DECISIONS DU MAIRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

1. DELIBERATION RENDANT COMPTE DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DU 1^{ER} DECEMBRE 2020 AU 15 JANVIER 2021

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises du 1^{er} décembre 2020 au 15 janvier 2021 inclus.

CETTE DELIBERATION NE DONNE PAS LIEU A VOTE

INTERCOMMUNALITE

Rapporteur : Monsieur le Maire

2. COMMUNICATION DU RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES OCCITANIE SUR LE CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE TOULOUSE METROPOLE (ENQUETE SUR LA MISE EN PLACE DES METROPOLES)

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) Occitanie a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de Toulouse Métropole au titre des exercices 2013 et suivants dans le cadre d'une enquête nationale portant sur la mise en place des métropoles.

Il convient de porter ce rapport à la connaissance du conseil municipal qui doit en débattre à l'occasion de cette séance.

CETTE DELIBERATION NE DONNE PAS LIEU A VOTE

3. COMMUNICATION DU RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES OCCITANIE SUR LE CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE TOULOUSE METROPOLE (ENQUETE SUR LA TERRITORIALISATION DE LA POLITIQUE DU LOGEMENT)

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) Occitanie a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de Toulouse Métropole au titre des exercices 2013 et suivants dans le cadre d'une enquête nationale sur la territorialisation de la politique du logement.

Il convient de porter ce rapport à la connaissance du conseil municipal qui doit en débattre à l'occasion de cette séance.

CETTE DELIBERATION NE DONNE PAS LIEU A VOTE

TRAVAUX ET MAINTENANCE

Rapporteur : Monsieur BERGON

4. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA HAUTE-GARONNE (SDEHG) : DELIBERATION DE PRINCIPE POUR LES PETITS TRAVAUX URGENTS D'ECLAIRAGE PUBLIC

Afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux urgents d'éclairage public et de signalisation tricolore relevant de la compétence du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG), il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à engager ces travaux pour toute la durée du mandat, dans la limite de 10 000 € annuels de contribution communale.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

5. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA HAUTE-GARONNE (SDEHG) : RENOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DE BELISAIRE

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	65 393 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	265 760 €
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	84 097 €
Total	415 250 €

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

6. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA HAUTE-GARONNE (SDEHG) : RENOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC QUARTIER PRIMEVERES

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	32 480 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	132 000 €
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	41 770 €
Total	206 250 €

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

7. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA HAUTE-GARONNE (SDEHG) : RENOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC QUARTIER RAYMONDIS

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	7 579 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	30 800 €
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	9 746 €
Total	48 125 €

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

8. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA HAUTE-GARONNE (SDEHG) : RENOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE CLAUDE GONIN

Partie basse tension :

<input type="checkbox"/> Part SDEHG	41 719 €
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	17 879 €
Total	59 598 €

Partie éclairage public :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	25 984 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	105 600 €
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	33 416 €
Total	165 000 €

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

9. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA HAUTE-GARONNE (SDEHG) : RENOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE MARCEL PAGNOL ET CHEMIN ROGER VAILLAND

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	11 909 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	48 400 €
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	15 316 €
Total	75 625 €

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

10. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA HAUTE-GARONNE (SDEHG) : RENOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC RUES PAUL GAUGUIN ET CLAUDE MONET

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	24 901 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	101 200 €
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	32 024 €
Total	158 125 €

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

11. ADOPTION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE JC DECAUX POUR LA LOCATION, LA POSE ET L'ENTRETIEN DE SANITAIRES AUTOMATIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE

Un accord-cadre a été conclu entre la Ville de Blagnac et la Société JC Decaux pour la location, la pose et l'entretien de sanitaires automatiques.

Lors de l'exécution des marchés subséquents, des retards de livraison importants ont été constatés, justifiant l'application de pénalités par la Ville.

Dans ce contexte, il est convenu de trouver une solution amiable à ce litige et de permettre la poursuite du contrat en cours, par la signature d'un protocole transactionnel.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

AMENAGEMENT URBAIN

Rapporteur : Madame SENSE

12. ACQUISITION DE PARCELLES EN PLAINE MARAICHERE A MADAME AMIEL MARIE-HELENE

Parcelles		Lieudit	Surfaces
Section	N°		
AL	61	LE SESQUA	1 526 m ²
AN	77	LES RICHES	2 716 m ²
AN	128	LES RICHES	5 396 m ²

Superficie totale : 9 638 m² ; prix de 5 € / m².

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

13. ACQUISITION DE PARCELLES EN PLAINE MARAICHERE AUX CONSORTS BEZARD

Parcelles		Lieudit	Surfaces
Section	N°		
AO	40	LES CLAUZURES	1 425 m ²
AO	57	LES CLAUZURES	1 465 m ²
AR	163	LES PRES	1 719 m ²

Superficie totale : 4 609 m² ; prix de 5 € / m².

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Rapporteur : Monsieur le Maire

14. PACTE URBAIN ASSOCIE AUX PROJETS 3^{EME} LIGNE DE METRO-LIGNE AEROPORT EXPRESS-CONNEXION LIGNE B : APPROBATION PAR LA COMMUNE

Dans l'objectif d'assurer une articulation plus efficace entre les politiques urbaines et de mobilités dans les secteurs desservis par les projets 3^{ème} ligne de métro (M3) – ligne aéroport express (LAE) – connexion ligne B (CLB), une démarche partenariale a été initiée entre les communes concernées, les intercommunalités et les autorités organisatrices des mobilités, permettant de co-construire un « pacte urbain ».

Le pilotage du pacte urbain est assuré par Tisséo Collectivités. Il est transmis pour avis au Syndicat Mixte d'Etudes de l'Agglomération Toulousaine (SMEAT), puis approuvé et signé par l'ensemble des partenaires.

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE PAR
29 VOIX POUR :**

Joseph CARLES, Stéphanie SENSE, Mohamed MAAFRI, Valérie BUGEJA-FERNANDEZ,
Christian BERGON, Catherine ESCHARD, Fouad BAHRAR, Camille MAYZOUE,
Didier COMMINCAS, Line MALRIC, Gérard RASTOUL, Isabelle CHEZE, Jean-Christophe ETILE,
Maryse CAUJOLLE, Jean-Michel MAZARDO, Françoise CHIAPPETTA, Danielle PEREZ,
Gérard GABARRE, Pascal BOUREAU, Bernadette GUERY, Fouzia BENNAMA, Anne GOMEZ, Cyril
BRET, Cynthia HUISMAN, Adrien MOREAU, Mattias LABORDE, Tanguy ENAUD,
Jean-Claude DUBOS, Chantal CANUT

4 ABSTENTIONS :

Marc POZZA, Cécile GOURDON, Géraldine PALAZUELOS, Sébastien LAVIGNE

MOBILITES

Rapporteur : Monsieur GABARRE

15. SERVICE MUNICIPAL V'LOC : DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE SUITE A UN VOL DE VELO LOUE A UN USAGER

Un utilisateur du service municipal de location de vélos, V'LOC, sollicite, à la suite d'un vol à son domicile, une remise gracieuse de la somme demandée par la Ville conformément aux dispositions du règlement intérieur du service pour le remboursement du vélo.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

RICHESSSES HUMAINES

Rapporteur : Madame ESCHARD

16. CREATION D'EMPLOIS

Filière culturelle :

- Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique
- à temps complet soit 20 heures hebdomadaires

2

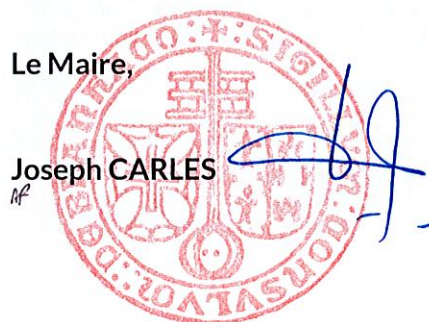
LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

**AUCUNE AUTRE QUESTION N'AYANT ETE ABORDEE,
MONSIEUR LE MAIRE A LEVE LA SEANCE A 20H45.**

Blagnac, le 12 février 2021,

Le Maire,

Joseph CARLES



**LE TEXTE COMPLET DES DELIBERATIONS PEUT ETRE CONSULTE EN MAIRIE.
LE PROCES-VERBAL INTEGRAL DE LA SEANCE SERA CONSULTABLE A L'HOTEL DE VILLE
DES SA RETRANSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES DELIBERATIONS.**